

CONDUCTEUR D'OPÉRATIONS EN BÂTIMENT

TYPES DE POSTES RATTACHÉS À L'EMPLOI :

- > **Chef de cellule équipements techniques énergie sûreté.**
- > **Chargé d'opérations travaux.**
- > **Chargé d'opérations énergie.**
- > **Chargé d'opérations installations techniques.**
- > **Chargé de sûreté.**
- > **Assistant chargé d'opérations - gestion patrimoine.**
- > **Chargé d'opération de construction.¹**
- > **Chef de projet (de construction, immobilier).¹**

DÉFINITION SYNTHÉTIQUE DE L'EMPLOI* :

Le conducteur d'opérations en bâtiment assiste le maître d'ouvrage d'une opération de construction ou de rénovation sur les plans administratif, financier et technique. Il pilote les intervenants lors des phases de programmation, de conception et de réalisation de projets.

ACTIVITÉS PRINCIPALES** :

- Assistance et conseil au maître d'ouvrage en matière de pilotage d'opérations de construction d'équipement public.
- Pilotage et suivi des différents intervenants (maîtrise d'oeuvre, autres assistants, bureaux de contrôle) dans toutes les phases (programmation, études, réalisation).
- Instruction et suivi des procédures de commandes publiques.
- Instruction administrative et comptable des opérations.

ACTIVITÉS SECONDAIRES :

COMPÉTENCES REQUISES*** :

savoirs

- Réglementation des marchés publics (Code et cahier des clauses administratives générales).
- Bases réglementaires connexes (urbanisme, installations classées pour la protection de l'environnement, Code de l'environnement, hygiène...).
- Outils de gestion et de planification des projets.
- Principes de la comptabilité publique.
- Droit de la construction (responsabilités, assurances...).
- Techniques de base du bâtiment tous corps d'état, normes.
- Organisation de l'administration.

savoir-faire

- Organiser et animer des groupes de travail et des équipes projets.
- Concevoir et rédiger des cahiers des charges et élaborer des appels d'offres.
- Piloter des études.
- Rédiger des comptes rendus de rapports et synthèses.

comportements professionnels

- Autonomie et sens de l'initiative.
- Sens des responsabilités.
- Rigueur.



PARTICULARITÉS D'EXERCICE DE L'EMPLOI :

Horaires atypiques, liés aux contraintes des intervenants extérieurs et des décideurs, grande disponibilité, gestion de l'urgence, polyvalence.

CONDITIONS D'ACCÈS À L'EMPLOI :

Prérequis à l'emploi

Formations nécessaires à l'emploi

PROXIMITÉ AVEC D'AUTRES EMPLOIS :

Responsable des constructions.

EXEMPLE(S) DE PARCOURS DE CARRIÈRE :

Possibilités d'emplois précédents

Ouvrier polyvalent du bâtiment.
Surveillant de travaux en bâtiment.

Evolutions potentielles vers d'autres emplois

Responsable des constructions.
Responsable d'opérations en infrastructures.

TENDANCES D'ÉVOLUTIONS DE L'EMPLOI :

Facteurs clés d'évolution à moyen terme

- Développement de la prise en compte des démarches de qualité environnementale et de certification.
- Évolution de la réglementation calédonienne (marchés publics, environnement, santé, sécurité, normes de construction, urbanisme...).

Conséquences sur les activités et les compétences

- Renforcement des compétences juridiques et techniques.

**Définition synthétique de l'emploi : Il s'agit à la fois de la finalité, de la raison d'être et de la contribution attendue de l'emploi.*

*** Activités principales : Il s'agit des principaux ensembles d'actions ou d'opérations qui permettent de réaliser la mission de l'emploi.*

**** Compétences requises : Les compétences pour occuper un emploi de référence se déduisent des activités. C'est une combinaison de savoirs et de savoir-faire mobilisés en situation de travail et nécessaires à la réalisation des activités. Il est à noter que les compétences citées pour un emploi de référence sont des compétences cibles, leur niveau de maîtrise peut être différent en fonction du poste occupé dans cet emploi.*